



LETTRE DE LA MAIRIE

N°16 – Septembre à Décembre 2025

Sommaire :

Page 1

- Le Mot du Maire

Page 2

- Assainissement Collectif
- Legs Ferrand

Page 3

- La Croix Blanche
- Elections Municipales

Page 4

- Réseau Cuivre
- ADMR
- Etat Civil
- Dates à retenir

Le Mot du Maire :

Nous sommes désormais à terme du mandat. L'année 2026 verra le renouvellement des conseils municipaux avec cette fois un nouveau mode d'élection : scrutin de liste (liste complète d'un nombre précis de candidats, respectant la parité stricte).

Ces six années furent compliquées à gérer (Covid, baisse des dotations, coût des services). Pour preuve, au niveau National, jamais le nombre de démissions n'a jamais été aussi important.

En 2020, vous nous avez adressé votre confiance et confié la gestion de la commune. L'équipe municipale en a été honorée. Malgré les difficultés, elle a tenu bon et nous avons fait au mieux pour mener à bien notre programme. Rien n'est parfait et il reste beaucoup à faire d'autant plus que nous avons dû faire face à des imprévus lourds de conséquences pour notre village et par voie de conséquence ont modifié notre action. L'on a souvent dit et écrit que Quincy était à la « croisée des chemins ». Je crois que cette formule a été particulièrement d'actualité depuis la mi-mandat. Nous avons choisi la voie du progrès, l'amélioration du cadre de vie et privilégié l'intérêt de s'installer dans notre commune qui bénéficie d'un statut particulier grâce à son vignoble et le dynamisme de ses associations.

L'assainissement est en cours de réalisation. Chantier du siècle, il illustre parfaitement notre orientation. De même, la réhabilitation de la « Croix Blanche » et le « sauvetage » de notre boulangerie-pâtisserie doivent pérenniser une activité commerciale indispensable dans une cité qui se veut touristique sans quoi, nous ne serions plus un bourg mais un hameau.

Nous investissons beaucoup pour l'école, l'accueil des enfants et le centre de loisirs. Aujourd'hui reconnu des instances départementales, il bénéficie des subventions nécessaires aux activités.

Il reste beaucoup à faire avec l'enfouissement des réseaux électriques à terminer. La mise aux normes de notre foyer rural, de sa place et la question des trottoirs en débat depuis plusieurs années. La sauvegarde de la zone humide des marais. L'embellissement concerne aussi nos hameaux de Cornançay et Villalin.

Soyons confiants dans l'avenir. Meilleurs vœux à toutes et à tous. Vous êtes invités à la cérémonie des vœux du maire, le 23 janvier 2026 à 18 heures 30 au foyer rural.

Vive QUINCY.

Responsable de Publication : M Pascal Rapin
Secrétaire : Nathalie HOUSSIER
assistée de la commission communication

Mairie de Quincy- 9 Place de la Mairie
18120 QUINCY
02.48.51.30.12
Mail : mairie.quincy@wanadoo.fr
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 13h30/17h30
Mercredi : 10h/12h
www.quincy18.fr

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : (Les travaux sont commencés)

Deux mandats auront été nécessaires à la réalisation de cet ambitieux projet. Malgré les complications liées aux études, l'incertitude de la période « Covid », l'absence d'une subvention l'année suivante, la perspicacité de l'équipe municipale a permis l'aboutissement du projet.

La société « Colas » a été retenue pour la réalisation des travaux. Nous avons signé l'acte d'engagement le 1er mars 2025. Ce sont donc 2 kilomètres 800 de tranchées qui seront réalisés. Les travaux ont commencé le 17 novembre 2025. En tout, 18 mois à 2 ans seront nécessaires pour mener à bien ce programme.

La route de Vierzon est terminée. La route de Lury sera libre à la circulation fin Janvier. Ensuite, la société « Colas » remontera vers le centre bourg à partir de la place Misère et la Grande Rue avec pour la partie centrale une interdiction de circulation ce qui nous oblige à réfléchir à l'aménagement des transports scolaires et au plan de collecte des ordures ménagères. Il n'est pas possible de définir à l'avance le plan d'avancement de la « Colas », cette société étant liée avec le bourg de Lury sur Arnon (18) où les travaux de l'assainissement collectif ont aussi commencé.

En concordance avec le Centre de Gestion de la Route de Vierzon (18), les déviations adéquates seront mises en place sur nos départementales.

La station d'épuration sera construite à l'intersection du chemin des Vignes et le chemin du Carroir Doux. Un nouvel appel d'offres va être lancé, la société initialement retenue ayant augmenté ses tarifs de 50.000 euros en un an ce qui a eu pour effet de rendre le marché caduc. L'aménagement devrait débuter impérativement en Juin 2026.

Nous sommes toujours dans l'incertitude quant au transfert de compétence « eau et assainissement » qui devait avoir lieu au 1^{er} janvier 2026. Comme il vous a été expliqué lors de notre dernière lettre, il revenait à la communauté de communes « Cœur de Berry » d'en assurer la gestion. Nos élus, (députés et sénateurs) ont remis en cause cette disposition de la Loi sur l'Eau souhaitant que cette gestion reste au niveau des communes (SIAEP de Preuilly..) en ce qui nous concerne. Aucune décision n'a été prise au niveau de « Cœur de Berry ». Ce sera sans doute à l'issue des prochaines municipales. En attendant, il nous faut penser au dispositif à mettre en place soit assurer la facturation à notre niveau soit s'engager dans le cadre d'une « Délégation de Service Public » ce qui représentera un coût pour notre collectivité. Il en sera de même pour l'entretien hebdomadaire du dispositif et la gestion des boues.

Certes, ces aménagements bouleversent quelque peu nos habitudes quotidiennes mais le résultat en sera ô combien positif pour nos habitants. Nous devons être confiants en l'avenir de Quincy (18). L'investissement mené par nos élus au travers de l'assainissement et de notre engagement envers le maintien d'une activité commerciale constitueront une plus-value indéniable pour notre commune.

LEGS FERRAND

Par testament du 9 mars 1978, M. Henri FERRAND demeurant Quincy (18) institue notre commune comme légataire universel. Il décédera le 12 avril 2008. M. DERBEZ, Maire, versera la somme de 695 euros à Maître FROGER, notaire, dans le cadre de l'ouverture de la succession. Notre commune ne pourra cependant pas en bénéficier du fait de la perte de l'original du testament. En 2015, M. PONROY alors Maire de Quincy (18) relance le dossier mais en vain. Il se voit notifier un courrier comme quoi il est impossible d'accéder à la requête. Sans l'original du testament, ce legs ne peut donc pas être transmis. Le 4 septembre 2024, nous sommes informés par le Contrôleur des Finances Publiques à Orléans (45) que notre commune avait accepté ce legs. Nous apprenons que la législation a évolué. Il est désormais possible de revendiquer le bénéfice du legs à partir d'une photocopie. En effet, la cour de cassation a été saisie de cette question de la survenance d'un cas de force majeure. Notre situation correspond tout à fait aux dispositions adoptées. Fort heureusement, ce service chargé de la gestion des patrimoines privés détient une photocopie du legs en question.

En date du 11 septembre 2024, le legs s'élevait à 55 310 euros et six parcelles dont certaines en A.O.C.

Le 18 septembre 2024, le conseil municipal accepte à l'unanimité le legs (actif et passif qui est seulement de 250 euros).

Nous sommes contactés par Maître VILAIRE, notaire à Mehun sur Yèvre (18) qui propose sa compétence. Le 14 août 2025, nous sommes avisés que suite à l'ordonnance de décharge du tribunal de Bourges (18), nous pourrions prendre possession de cette succession. Legs cependant « délesté » de la parcelle C.594 (terrain situé face au parking du nouveau cimetière avec le grand chêne d'une superficie de 1545 m2) qui a fait l'objet d'un acte de notoriété acquisitive établi le 25 juillet 2024 au profit de la « Cave Romane de Brinay Société Coopérative Agricole ». Le contrôleur des Finances Publiques s'interroge car au vu du testament fait par M. FERRAND, il léguait à la commune de Quincy (18) l'universalité de ses biens meubles et immeubles et à l'époque de la rédaction de ce testament, la parcelle C.594 faisait partie du patrimoine de M. FERRAND. Par l'intermédiaire de l'association des Maires du Cher, nous avons bénéficié d'une consultation gratuite auprès d'un avocat de Bourges (18). Il est de notre devoir de défendre les intérêts de la commune mais nous ne nous engagerons pas dans une procédure civile longue, coûteuse et à l'issue incertaine. Par courrier du 4 décembre 2025, le conseil d'administration de la cave souhaite proposer un geste concret : offrir à une ou plusieurs associations communales un don équivalent à la valeur du terrain (4635 euros). Le conseil municipal appréciera en temps utile !

ACTUALITÉS COMMUNALES

LA CROIX BLANCHE (Enfin du nouveau !!!)

Décidément, cette fin d'année 2025 est riche en évènements pour notre bourg. Vous êtes nombreux à avoir remarqué le début des travaux de réhabilitation de notre futur bar-tabac, multi-services. Il s'agit de l'entreprise « JD constructions 2 » de Vierzon (18) chargée des opérations de curage. Il me semble important de vous rappeler une partie de la genèse de ce projet important pour notre centre bourg dont beaucoup de personnes ignorent la finalité malgré la communication faite.

- La fermeture de la « Croix Blanche » résulte du départ en retraite des époux Calvet. En l'absence de candidats à la reprise, nous nous sommes adressés à l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental (E.P.F.L.I) à Orléans (45). Il s'agit de la solution envisagée pour maintenir le dernier commerce dans sa catégorie (bar-tabac). En effet, il n'était pas concevable pour l'équipe municipale de voir disparaître ce type d'établissement.
- Le 18.09.2023, le conseil municipal de Quincy (18) approuve les modalités d'acquisition des biens, des conditions du portage foncier et autorise le maire à signer notamment la convention de portage foncier.
- Le 7.02.2024 une convention de portage foncier est signée entre l'EPFLI Cœur de France et la commune de Quincy (18).
- Les 8 et 21.03.2024, nous obtenons respectivement l'accord de la confédération des buralistes et des douanes quant au transfert du bureau de tabac au 5 Grande Rue à Quincy (18).
- Le 27.03.2024, l'E.P.F.L.I procède à l'acquisition des biens au 5 Grande Rue dénommés « Croix Blanche ». Dans le cadre du portage foncier, la commune sera propriétaire au bout de 15 ans. Cet établissement prend en charge les travaux. Certes, notre avis est recueilli quant à l'aménagement mais le pouvoir décisionnel est du ressort de l'E.P.F.L.I. Néanmoins, nous verrons avec l'organisme concerné comment nos entreprises locales pourraient participer aux différents appels-d'offres.

Notre mission est de rechercher les subventions et de mettre en place le bon gérant. A ce titre, deux dossiers ont été examinés en commission le 20 novembre 2025. Étaient notamment présents : le Président Régional de la confédération des buralistes et son homologue départemental. A ce jour, aucun dossier n'a été retenu. L'appel à candidatures est toujours d'actualité. Une prolongation de six mois a été sollicitée auprès des douanes concernant le maintien du tabac.

Notre connaissance du territoire et les conclusions de l'enquête d'opportunité émanant de la chambre de commerce et d'industrie d'Orléans (45) nous permettent d'être tout à fait confiants dans cette réalisation. Les pratiques sociales et culturelles dans les bistrotts et cafés de France figurent à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel depuis 2024. Une première étape impérative pour espérer atteindre l'Unesco en 2027 que défend avec conviction le Président de l'association des bistrotts et cafés de France

INFORMATIONS DIVERSES

Élections municipales de mars 2026 : *Changement du mode de scrutin dans notre commune*

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Quincy (18). Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints. Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Quincy (18), suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous
- ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

les élections municipales
auront lieu les 15 et 22 mars 2026



Inscrivez-vous sur les listes électorales
(jusqu'au 6 février 2026)

- En mairie
- Par internet sur service-public.fr
- Par courrier : [formulaire.cerfa : 12669*02](mailto:formulaire.cerfa@1266902)

(prévoir un justificatif d'identité et de domicile)

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit
sur les listes électorales.

ATTENTION - FIN DU RÉSEAU CUIVRE
27 JANVIER 2026

Le réseau téléphonique en cuivre, utilisé pour les lignes fixes et les connexions ADSL, sera définitivement arrêté le **27 janvier 2026**.

Cette fermeture entraînera la fin des services utilisant cette technologie.

N'attendez pas le dernier moment !

Contactez dès maintenant votre fournisseur d'accès à Internet ou votre opérateur téléphonique pour effectuer la transition vers une solution plus moderne.

Assurez-vous de faire le changement à temps afin d'éviter toute coupure de service.



Nos valeurs :

Proximité - Universalité -
Citoyenneté - Respect de la personne

Devenez bénévole ADMR

Vous souhaitez trouver un sens à votre engagement, prendre du plaisir à être utile ?

Parmi les multiples missions proposées par l'ADMR, il y en a forcément une qui vous intéresse !

L'ADMR RECRUTE

Vous souhaitez aider les autres, permettre à des personnes de rester à leur domicile, de veiller à leur bien-être et à leur autonomie...

L'ADMR a le métier qu'il vous faut : agent(e) à domicile, employé(e) à domicile, auxiliaire de vie sociale, technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale, aide-soignant(e) ... et bien d'autres encore.

En CDD, CDI, temps plein, temps partiel.



Rejoignez nous,
envoyez vos lettres de
motivation et CV à
info.fede18@admr.org

**L'ADMR est là pour
vous soutenir**

Nous intervenons de la grossesse à la fin de vie avec des services à domicile de qualité. Parmi nos nombreuses missions, vous retrouverez :

- Aide aux actes de la vie quotidienne (Toilette, repas, habillage...)
- Entretien du linge et du cadre de vie
- Soutien aux familles
- Transport accompagné
- Téléassistance Filien
- Garde d'enfants
- Cours
- Lien social



Contactez-nous au
02 48 24 03 07



ETAT CIVIL 2025



NAISSANCES

BERGER Mila : **15 janvier**
BELLOIR Léana : **10 juillet**

**Ne sont mentionnés que
les naissances dont nous avons
l'accord des parents.**



DÉCÈS

PETIT Solange, Marguerite : **9 janvier**
BEGASSAT Jeannine : **20 février**
SOURIAU Yvette, Marie, Louise : **10 avril**
FICHOT Gabriel : **13 juin**
RIVIERE Claude : **1 juillet**
CHAGNON Mauricette, Micheline, Hortense : **19 juin**
THIAULT Noël, Christian : **17 septembre**
COUASME Nicole, Léonce : **13 octobre**



MARIAGES

MARIOT Dany, Pierre, Charles, André et DAMIENS Virginie, Carole, Mauricette **7 Juin**
NAULET Dominique, Jean Henri et VIVIEN Rosine, Odette **21 juin**
PERARD Jacques, Jean, Eugène et BOUBEKRI Aurélie, Stéphanie **2 août**
GODARD Bernard, Jacob et MUNTSCH Colline **9 août**
MARGUERITAT Titouan, Georges et KRSTIC Adriana **13 septembre**
MARIEN Fabrice et SAINTOT Linda, Patricia, Germaine **14 novembre**

LES DATES À RETENIR

- **Les vœux du Maire : 23 janvier**
- **Bourses aux Livres : 22 février**
- **Soirée Théâtrale : 7 mars**
- **Elections Municipales : 15 et 22 mars**